



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte-rendu FSU du CHSCT-SD extraordinaire du 1^{er} avril 2020 de 14h30 à 16h30

Ordre du jour : Point de situation en regard du Covid 19

La séance s'est tenue en visioconférence à l'aide de **l'application VIA**. Un lien d'invitation pour rejoindre « l'activité » nous a été envoyé au préalable.

Le GT préparatoire a eu lieu de 13h30 à 14h30, il a servi essentiellement à permettre à tous.tes de parvenir à se connecter.

Présent.es :

- ✓ les 2 CPD : **Mme Bressac** et **M. Lagarrigue**
- ✓ DASEN : **Mme Fellahi**
- ✓ SG : **Mme Vincent**
- ✓ pour la DASE : **Mme Barrau**, ISST et Mme Duloum, CPA
- ✓ pour la FSU :
 - membres titulaires : Julie Bernat-Sandragné, **Maryline Laumond**, **Émilie Maffre**, **Sylvain Lagarde**
 - membres suppléants : **Jennifer Pélissier**, Florence Bocquet
- ✓ pour l'UNSA : membres titulaires : Patrice De Luycker, Sébastien Le Gall

(les membres en **gras** ont pu être connecté.es correctement)

Lors du GT nous avons interrogé les CPD pour connaître les éventuels **remontées de RSST** : ils nous ont dit ne pas en avoir reçu sur la période. Maryline Laumond précise qu'elle a connaissance d'un enseignant qui a fait une déclaration dans le RSST la veille. Il était volontaire pour la garde d'enfants dans une école avec 8 enfants. Il a signalé la mise en danger pour sa santé et sa sécurité ainsi que celle des enfants.

Nous demandons à la SG de faire un **rappel aux personnels de l'utilisation de l'outil RSST**, notamment de la voie dématérialisée. Elle est d'accord pour cette demande.

Nous interrogeons également la SG en GT sur l'annonce faite le matin d'un **partenariat avec la Poste** (envoi de documents dématérialisés qui seront imprimés et distribués par la Poste aux élèves). Elle nous précise que ce dispositif est uniquement à destination des familles qui n'ont pas d'accès internet ou en rupture pédagogique. Le coût en serait de 28€, nous interrogeons sur le paiement de ce «service». La SG pense que sera pris en charge par l'État. *La DASEN reviendra sur ce sujet en plénière.*

Réunion plénière:

Lecture de la **déclaration préalable commune FSU-UNSA**.

Réponses de la DASEN tout au long du débat.

La DaseN partage la complexité de la situation professionnelle dans le contexte de crise. Elle explique que c'est aussi difficile pour les personnels de la DSDEN (!) et qu'actuellement seules 3 personnes ne sont présentes physiquement. Elle rappelle que la priorité absolue c'est la santé de chacun, étant la santé de tous!

Elle précise que malgré les explications de représentant élu du SNUipp-FSU elle souhaite toujours parler de **continuité pédagogique et administrative!**

Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

200 professeurs des écoles et 200 enseignants se sont portés volontaires pour la garde des enfants des personnels de soignants. Peu ont été mobilisés finalement. La première semaine il y avait autour de 80 enfants pour tout le département alors que pour la 2ème semaine il y a eu autour de 120 enfants. Elle explique cette augmentation par le fait que le congé accordé à la garde pour enfants de moins de 16 ans était de 14 jours et que nous arrivons à la fin de cette période.

Un travail avec la **DDSPP** est en cours pour organiser la garde des enfants pendant les vacances scolaires de printemps, en lien avec les centres de loisirs. La DASEN a écrit ce matin aux enseignants du 1^{er} degré pour faire appel au volontariat. Elle précise que c'est différent du bénévolat car il y aura une rémunération.

Nous interrogeons sur les **lieux d'accueil** : une carte est en cours de réalisation avec la DDSPP, en priorité ce sont les lieux d'accueil habituels du péri-scolaire mais éventuellement des écoles si besoin. Les personnels ÉN ne sont prioritaires, ce seront d'abord les personnels du périscolaire habituel.

Désinfection des locaux ? Les règles sont les mêmes et les collectivités en ont la responsabilité. Il n'y aura un accueil maximum que de 6 enfants pour les plus petits et de 8 pour les plus grands. Elle explique à nouveau que le savon c'est vraiment le meilleur moyen de se protéger en maintenant les gestes barrières!

Idem pour le lien avec le Conseil départemental et l'entretien des locaux : 2 collèges ont été concernés pour l'accueil d'enfants (Baraqueville et Saint Geniez).

À la question de l'**équipement en masques** : elle confirme la réponse faite en CHSCTA (distribution impossible en l'absence de matériel). Les masques sont destinés en priorité aux personnels de santé. Le gouvernement va en fournir et pour notre académie ce sera donc après les vacances de printemps.

Accueil des enfants issus d'écoles privées ? DaseN précise qu'au départ les enfants étaient accueillis dans leurs établissements d'origine puis , pour une meilleure organisation, regroupements des enfants et des personnels de tous secteurs. Il y a donc aussi des personnels du privé dans les volontaires. Cette information là ne nous avait pas été transmise.

Elle confirme qu'une **rémunération** ou plutôt une gratification est prévue pour les volontaires, de manière rétroactive. Pas de détail connu.

Nous questionnons sur la légalité de l'**exercice pendant la période de vacances scolaires** : des OM et des justificatifs de déplacement seront édités.

Nous questionnons ensuite sur les **retours d'enseignant.es ayant contracté le Covid-19** pendant leur exercice et sur des protocoles de déclaration de la maladie, de suivi.

Pas de cas connus depuis la fermeture des écoles et établissements scolaires. Les personnels touché.es l'ont été avant. Aucune réponse sur l'imputabilité au service, ni sur la demande de pratiquer des tests sur les personnels.

Concernant les personnels fragiles, à pathologies connues, la DASEN indique qu'ils.elles ont été invité.es à se manifester avant la période de confinement.

La fracture numérique : elle entend que la situation n'est pas idéale mais selon elle un déplacement vers une école/collège/lycée est préférable à la rupture pédagogique ... Prêts de tablettes numériques notamment en collège, mutualisations entre établissements, dons aux familles en difficulté de papier, crayons etc.

Travail important des AS envers les familles pour repérer et aider sur les difficultés scolaires mais aussi sociales, alimentaires. Renfort du lien avec les structures de l'ASE où les enfants placés sont restés en confinement.

Revient sur la convention annoncée ce jour avec la Poste : dispositif destiné uniquement pour les familles sans liaison numérique ou trop éloignées de l'outil.

3 principes :

- transmission hebdomadaire
- gratuité du retour postal des devoirs faits
- impression des documents par la Poste

Comment ces familles vont elles être repérées ? Pas de réponse encore... Nous interrogeons sur les ITEP, IME : Dasen va poser la question.

Nous demandons des explications sur l'arrivée tardive dans les établissements des **recommandations du 24/03** par le rectorat sur la charge de travail demandées aux élèves.

Le courrier a été transmis dans certains établissements ce matin même.

Dasen confirme que la période de vacances est la bienvenue et que c'est une réflexion pédagogique de fond.

Les classes virtuelles ont posé des problèmes dans le respect de l'**anonymat** des enseignants avec l'**intrusion** de participants qui n'étaient pas des élèves. Des retour au CNED ont été faits pour verrouiller. Des enseignant.es ont mal vécu ces intrusions. Difficultés d'utilisation de l'ENT au départ. Difficultés également pour les familles d'accès aux outils numériques qu'elles ne maîtrisent pas ...et l'accès à des **logiciels non sécurisés** (Discord, Zoom, ...) Rappel du respect du RGPD.

Un **courrier national de la FCPE** remercie les enseignant.es pour le travail effectué mais interpelle le Ministère sur la charge de travail des enseignant.es.

Concernant les **appels aux familles**, avec des téléphones personnels ou encore des mails personnels : cette précipitation à fournir toutes ces informations confidentielles pour « faciliter » la communication aux familles n'était pas l'urgence en début de crise, ce n'était pas vital dans le contexte. Il y a eu confusion des priorités et des urgences !

La sortie de crise : il nous paraît indispensable de préparer dès aujourd'hui la sortie de crise en tenant compte que nous ne pourrons pas revenir au travail comme si rien ne c'était passé. Les séquelles physiques et psychologiques de cette crise sont à anticiper. Le côté matériel est aussi à anticiper : ménage et désinfection des locaux.

La Dasen interpelle Mme Barrau, ISST, à ce sujet : rien n'est envisagé encore au niveau académique.

Nous demandons également qu'une communication claire soit faite sur la demande (appuyée dans le communiqué de la FCPE) de reprendre les cours depuis le vendredi 13/03 afin de mettre tous.les élèves sur un pied d'égalité.

Nous demandons également qu'un **CHSCT extraordinaire** se tienne dès que nous aurons connaissance de la date de la reprise et qu'il se tienne en amont de cette reprise.

Vote des 6 avis présentés :après rappel des limites de la technique utilisée ce jour puisque 1 membre titulaire n'apparaît pas en visio. La SG propose que pour les membres qui ont des difficultés de connexions à leur domicile, ils.elles pourraient se rendre, lors d'une prochaine instance dans ce contexte, à la DSDEN et effectuer la visioconférence depuis la salle syndicale (?)

Les 6 avis sont votés à l'unanimité.

Concernant le 6ème avis, la Dasen ne comprend pas puisqu'elle a déjà communiqué dans ce sens (déplacements uniquement si obligatoires). Nous lui rappelons qu'il a été

demandé à des enseignant.es de se déplacer dans des écoles pour distribuer le travail. Elle propose donc de réécrire pour mieux préciser le cadre des présences obligatoires.

Avis présentés et votés ce jour :

1-Le CHSCT-SD 12 demande un état des lieux hebdomadaire de l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, que la liste des collègues volontaires pratiquant cet accueil lui soit communiqué et que ces personnels bénéficient d'un suivi médical particulier

2-Le CHSCT-SD 12 exige que les mesures de protection et d'hygiène soient appliquées, que du matériel (masques, gel hydroalcoolique, savon, serviettes à usage unique, blouses, gants, lunettes de protection...) soit systématiquement fourni dans les écoles, établissements et services d'accueil.

3-Le CHSCT-SD 12 demande qu'un rappel soit effectué auprès des collectivités territoriales en matière de désinfections, nettoyages des locaux et matériels utilisés pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise. Il demande aussi qu'une communication régulière soit faite aux personnels volontaires sur ces mesures prises sur chaque école et établissement d'accueil.

4-Le Covid 19 doit être reconnue comme maladie professionnelle et a minima l'imputabilité au service doit être reconnue en cas d'infection d'un personnel Éducation Nationale volontaire ou qui s'est déplacé pour assurer la «continuité pédagogique».

5-Le CHSCT-SD 12 demande l'application de l'article 6 du décret du 11/02/2016 sur le télétravail, qui stipule que l'employeur doit prendre en charge tous les frais des agents en termes de «coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance

6--Le CHSCT-SD 12 demande que seuls les personnels volontaires pour accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise se rendent par défaut dans les écoles, établissements et services. Une communication doit être faite par la DASEN à tous les personnels pour leur rappeler ce principe de base.